

Formation ANIMER EN PLEINE NATURE 2025

Conditions générales et convention

Objectif de la formation

Former des animatrices et animateurs qui

- maîtrisent des outils et techniques d'animation en pleine nature et par tous les temps.
- sont capables de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques actives, coopératives et réflexives ainsi que des attitudes basées sur la bienveillance, l'écoute et la flexibilité.
- sont capables d'animer seul un groupe d'enfants en animation scolaire ou stage de vacances.

Méthodes de formation

- Une approche « **bottines et opinel** » - Immersion et ateliers pratiques dans la nature + découverte et participation aux projets du CRIE : « Tous Dehors ! », stages nature pour enfants.
- Une approche **pédagogique** - Cerveau global, gestion douce de groupe, intelligence collective, coopération, écologie humaine, pédagogie de projet, intelligences multiples.
- Une approche **réflexive et sensible** - Mise en perspective du lien Homme-Nature et pratiques de reliance.
- Une approche **naturaliste** - Eco-socio-systèmes, faune et flore.

Conditions générales

- Age minimum requis : 18 ans
- La/le participant.e. doit être apte à la participation aux activités de plein air : idéalement savoir marcher avec sac à dos ou trolley de 10 kg
- Le CRIE ne remboursera pas la/le participant.e en cas d'abandon ou d'absence. **En cas d'abandon avant le début de la formation, l'acompte (100€) est perdu et couvre les frais administratifs.**
- Le CRIE se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard le 25 janvier 2025 si il n'y a pas assez d'inscrit.e.s (min 12 - max 20).

Organisation pratique

- Les WE sont organisés sur 2 ou 3 journées.
- L'accueil a lieu le samedi entre 9h et 9h30. Le WE se clôture le dimanche (ou le lundi) à 17h.
- Des activités de formation sont prévues en soirée.
- Le logement est prévu au gîte des Cent Fontaines à Modave. Les repas en « auberge espagnole » sont gérés par les stagiaires.
- Il n'est pas obligatoire de loger au gîte, mais il est exigé **de participer au repas du soir et aux modules de formation organisés en soirée**. La nuit en bivouac est considérée comme formation.
- La participation aux WE, dans leur entièreté, est OBLIGATOIRE pour les raisons suivantes :
 - ◆ par respect pour les autres participants et les formateurs,
 - ◆ par souci de la dynamique et de l'énergie du groupe,
 - ◆ chaque WE est un tout cohérent, construit de façon progressive,
 - ◆ pour des raisons d'organisation logistique (itinéraires, lieux...),
 - ◆ les stagiaires lors de leurs (futurs) animations seront confrontés au même problème.

Assurances :

Les stagiaires sont couverts par l'assurance en responsabilité civile de Natagora. Celle-ci couvre les dommages corporels et matériels occasionnés pendant les formations, pour autant que la responsabilité de Natagora soit engagée.

Ne sont pas couverts :

- les déplacements,
- les dégâts occasionnés par d'autres stagiaires ou par des tiers aux véhicules des stagiaires,
- les dommages occasionnés par les stagiaires à leur propre matériel ou au matériel d'autres stagiaires,
- les dégâts occasionnés par les stagiaires aux salles de classe ou au matériel mis à disposition.

En cas d'accident, une déclaration doit impérativement être envoyée endéans les deux jours ouvrables au gestionnaire des assurances de Natagora à l'adresse stephane.stevens@natagora.be .

Formation ANIMER EN PLEINE NATURE 2025

Conditions générales et convention

Le Crie s'engage à :

- ❖ Organiser la formation :
 - o Coordination de la formation : Pierre
 - o Secrétariat et comptabilité : Jean-Baptiste
 - o Formateurs : Équipe du CRIE et ponctuellement intervenants extérieurs
- ❖ Assurer les participants (Voir page 1 « Assurances »)
- ❖ Fournir une attestation de participation active en fin de formation si les engagements du participant est respecté.
- ❖ Offrir l'accès à la bibliothèque du CRIE pour consultation des ouvrages en dehors des horaires de la formation ; la bibliothèque est ouverte 1 jour/semaine en mai et juin
- ❖ Prêter les malles pédagogiques
- ❖ Assurer un suivi des participant.e.s en cours de formation en fonction de leurs besoins

Le stagiaire s'engage à :

- ❖ Se comporter de façon respectueuse envers les autres stagiaires, les formateurs, ainsi que du dispositif mis en place.
 - ❖ Respecter les horaires et prévenir les coordinateurs de formation en cas de retard ou d'empêchement.
 - ❖ Se munir d'un équipement adapté aux activités d'extérieur, par tous les temps.
 - ❖ Payer la somme de :
 - o 750 € ⇒ pour les particuliers
 - o 700 € ⇒ pour les particuliers membres Natagora
 - o 950€ ⇒ si payé par l'employeur - possibilité de faire intervenir le fonds 4s
- Le paiement se fait via Billetweb avec possibilité d'étaler en 7 fois par virement mensuel. Le 1er versement valide l'inscription. En cas d'abandon avant le début de la formation, 100€ sont retenus pour couvrir les frais administratifs.*
- ❖ Le participant s'engage à payer la totalité de la somme en cas d'abandon ou d'absence durant la formation.
 - ❖ Préparer et animer un stage de 5 jours en été 2025
 - ❖ Payer 550 € supplémentaires en cas de non-participation au stage d'été 2025.
 - ❖ Participer à minimum 6 WE entiers.
 - ❖ Participer au 1er et au 6ème WE qui sont obligatoires.
 - ❖ Participer aux WE ou journée dans leur entièreté (il n'est donc pas possible de s'absenter pendant une partie du WE).
 - ❖ Facultatif : Réaliser une journée d'observation (sortie d'école du dehors avec un animateur).

Nom, Prénom et signature du stagiaire précédé de la mention lu et approuvé.
Merci de parapher chaque page.